

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2008

**ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS**  
(Deuxième lecture) - (n° 819)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 12

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard, MM. Mamère et de Rugy

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 3 de cet article par la phrase suivante :

« Elle tient compte notamment de l'apiculture. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'apiculture doit être spécifiquement prise en compte. Certains agriculteurs ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne veulent plus de ruches sur leurs terrains. L'abeille est donc en passe de devenir indésirable sur des pans entiers du territoire, ce qui est une aberration tant écologique qu'agronomique.

Au delà des risques d'intoxication de colonies liés à des plantes-pesticides mal étudiées et mal évaluées, au delà du déclassement des récoltes de produits de la ruche, qui contiendront inévitablement des OGM, c'est vers une situation inédite et strictement liée à l'arrivée des OGM en pleins champs que va être confrontée notre société : celle du sacrifice institutionnalisé des insectes pollinisateurs au profit de biotechnologies qui sont loin d'avoir fait la preuve de leur efficacité et de leur durabilité.